

La guerre des litchis aura-t-elle lieu ?



Cela fait longtemps que l'on avait pas entendu la CGPME Mayote, Confédération générale des petites et moyennes entreprises. Elle rapporte la difficulté que vivent les importateurs de litchis face à ce qu'elle nomme un monopole. La Dieccete est sur le coup.

Page 2

Octroi de mer

« Je ne veux plus entendre d'ordre d'un commandant qui a mal gouverné notre bateau ! »



Page 3

Législation

Code du travail : Ce qu'il faut mettre en place pour réussir 2018



Page 4



Votre portail captif par



Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Economie

La guerre des litchis aura-t-elle lieu ?



Saïd Bastoi, président de la CGPME Mayotte

Cela fait longtemps que l'on avait pas entendu la CGPME Mayote, Confédération générale des petites et moyennes entreprises. Elle rapporte la difficulté que vivent les importateurs de litchis face à ce qu'elle nomme un monopole. La Dieccte est sur le coup.

Les adhérents de la CGPME importateurs de litchis à Mayotte vivent une situation de monopole « mise en place récemment à Mayotte (...) et ce sous la connaissance des autorités publiques de Mayotte », dénonce la CGPME : « Une seule entreprise mahoraise, issue d'un groupement, serait désormais autorisée à importer les litchis de Madagascar, une infor-

mation vérifiée à Madagascar par le blocage des exportations. »

Ce groupement aurait proposé des prix plus élevé que le tarif habituel aux exportateurs malgaches, bloquant de fait tout accès aux autres importateurs mahorais qui ne pouvaient s'aligner.

Enquête en cours

D'autre part, Saïd Bastoi, le président de la CGPME, dénonce des manœuvres illégales, telles que le blocage des containers d'acheteurs qui seraient passés « par d'autres circuits », « notamment celui de Majunga, laissant leurs précieuses marchandises pourrir en attendant de trouver une éventuelle et hy-

pothétique solution. »

La CGPME a donc « tiré la sonnette d'alarme » et informé la presse, pour faire obstacle « à cette position hégémonique menaçant les efforts des uns et des autres dans la lutte contre la vie chère ».

Ils indiquent saisir à cette occasion les services de l'Etat et la Dieccte. Que nous avons contactée. « La CGPME nous a en effet informé cette semaine et nous avons lancé une enquête qui est en cours », déclare-t-on du côté de la Direction du travail qui contrôle la concurrence.

A suivre donc, alors que la saison des litchis bat son plein, ce qui peut expliquer l'impatience des importateurs qui ont besoin d'une réponse rapide.

A.P-L.

LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

Octroi de mer

« Je ne veux plus entendre d'ordre d'un commandant qui a mal gouverné notre bateau ! »



Fatimatie Bintie Razafinatoandro

La phrase de la présidente du Comité départementale du tourisme résume les oppositions qui sont maintenant marquées au sein de l'assemblée départementale. Elle s'adressait à l'ancien président Zaïdani. Il était question de revisiter les taux d'octroi de mer et sa répartition aux communes. Le département devrait recevoir un coup de pouce du gouvernement avec un effacement de 18 millions d'euros de dettes.

La séance portait sur les finances, dont le Plan de redressement

mis en œuvre par le conseil départemental pour tenter de résorber les 61 millions d'euros de déficit, auquel nous avions consacré un article.

Marquant son désaccord avec la réorganisation de l'administration en cours, Daniel Zaïdani a reproché avec vigueur à la nouvelle équipe une « chasse aux sorcières » : « je souhaite que les agents licenciés ne soient pas uniquement MDM. » Il marquera plus tard son désaccord sur le chapitre de l'octroi de mer, provoquant la réaction de la conseillère départementale.

Les deux clans, qui ne se voulaient au départ ni majorité, ni opposition, ont fini par trouver un vrai terrain de désaccord, qui prend naissance à écouter Chihaboudine Ben Youssouf, dans le fait qu'ils ne seraient pas associés au débats et aux prises de décision. On assiste alors à deux écoles à propos de l'Octroi de mer.

« Remise à plat de l'octroi de mer en 2016 »

Cette taxation à l'importation des produits, et à la production locale, a permis de collecter 81,3 millions d'euros en 2014, dont 69% ont été versés aux communes, et 31% au Département. Comme le faisait remarquer Aynoudine Salime, « le conseil départemental se rend impopulaire en fixant des taux pour des recettes qui ne lui sont pratiquement pas destinées. »

En conséquence, les élus proposent de rétablir une assiette plus favorable, 45% pour le Département, et 55% aux communes. Mais ça, c'était avant « l'amendement Ibrahim », comme l'appellent les élus, pour dénoncer le plafonnement de leurs ressources à 24 millions d'euros par le député mahorais.

Tabac et batteries à 60%

Ils ne désespèrent pas que cet amendement soit retoqué par le premier ministre, alors que le ministre du budget serait « sceptique quant aux conséquences de l'amendement et demande une remise à plat globale pour 2016 », selon Louis-Alexis Chenat, directeur du cabinet Chenat con-

seil qui aide le département à harmoniser les taux de l'octroi de mer.

Ainsi de 24 taux, la liste s'est réduite à 9, avec des diminutions voire des exonérations : les livres et journaux sont passés à 0%, les carburants à 2,5%, les viandes, fruits et légumes et électroménager à 5%, les véhicules de transport et produits médicaux, et tout l'équipement photovoltaïque à 10%, les cafés, thé, savons et matériaux non transformés à 20%, les parfums, jus, eau en bouteille et téléphone portable à 30%. Les super taxes concerneront le tabac et les batteries, 60%, les cartouches et armes à feu, 90% et l'alcool, 100%.

Des évolutions de taux qui répondent à trois objectifs. Favoriser l'émergence économique d'un secteur privé fort, tout d'abord, « les entreprises du BTP dont le matériel sera davantage taxé, pourront se rattraper sur l'accès aux marchés publics », affirme Louis-Alexis Chenat, en incitant au formel, « pour importer un produit exonéré, l'entreprise devra justifier de son immatriculation. » Exit les petits foundis non déclarés, et l'habitat illégal touché par l'augmentation de la taxe sur l'importation des tôles.

Vérification de l'impact sur les prix

Protéger les consommateurs à bas revenus ensuite, par la baisse des taux sur les produits de consommation courante, et le conseil départemental ne veut plus se faire avoir : « Des actions de vérifications des prix seront effectués par les services du département tous les trimes-

tres pendant deux ans sur la base d'un panier de produits. »

Le produit fiscal sera maintenu à l'identique, « il devrait même atteindre 86 millions d'euros cette année, et nous visons 100 millions d'euros l'année prochaine. »

Mais sans aucune garantie que leur clef de répartition 45-55 avec les communes soit entérinée par un décret, « on aurait dû basculer dans le droit commun s'il n'y avait pas eu 'l'amendement Ibrahim' qui nous a privé de 19 millions d'euros de surplus pour 2015 ! », s'agace Ben Issa Ousseni, élu en charge des finances

Daniel Zaïdani proposait une autre solution, « ne pas s'occuper de partager l'octroi de mer avec les communes, mais de demander à l'Etat de garantir les recettes de 170 millions d'euros comme il l'avait promis, et même à 190 millions comme nous aurions dû l'exiger ! » Une intervention qui fera sortir de ses gonds la présidente du CDTM Fatimatie Bintie, Razafinatoandro, et Raïssa Andhum, conseillère de Koungou, « c'est lui qui était aux manettes à l'époque ! Je ne veux plus entendre d'ordre d'un commandant qui a mal gouverné notre bateau ! »

Le président Soibahadine Ramadani part justement à Paris lundi. Reçu par Marc Vizy, le conseiller outre-mer de François Hollande, il devrait lui être confirmé un effacement de dette de 18 millions d'euros sur le trop perçu fiscal. Et d'autres bonnes nouvelles pourraient lui être annoncées.

Anne Perzo-Lafond

Faits divers

Deux jeunes voleurs interpellés quartier Convalescence

Le 8 décembre 2015 à 19h, la Brigade Anti-Criminalité (BAC) interpellait deux jeunes individus qui étaient reconnus et appréhendés par leur victime. Plus tôt dans la journée à 13h, ces derniers lui avaient volé son sac à main en la menaçant d'un long couteau de type « chumbo ».

Les deux individus, mineurs, étaient placés en garde à vue par l'Officier de Police Judiciaire. Les fonctionnaires se déplaçaient jusqu'au quartier de La Convalescence afin de délivrer deux avis à famille. L'un des mis en cause vivait dans un foyer d'où il avait fugué. Les deux mineurs âgés de 15 ans étaient déférés le 10 décembre 2015 devant le procureur de la république.

Culture

Meilleur show de France de Battle of the year 2015

Place de la République à Mamoudzou à 16h30 ce vendredi (en espérant qu'il ne pleuve pas !), Hip Hop Evolution invite à la présentation publique et gratuite du MEILLEUR SHOW DE FRANCE BATTLE OF THE YEAR 2015

Hip hop evolutionIl avait été remporté, pour la première fois, en mai dernier à Montpellier, par un groupe de danseurs de Mayotte : LIL STYLZ de Kahani-Chiconi.

Programme :

16h30-17h10 : démonstration de breakdance par différents groupes et danseurs de Mayotte

17h15 : Présentation publique SHOW LIL STYLZ qui a remporté le Prix du meilleur show de BOTY France

Législation

Code du travail : Ce qu'il faut mettre en place pour réussir 2018



Monique Grimaldi (Dieccte), Seymour Morsy, Dominique Ledemé et Guy Fitzer, sous-prefet à la cohésion sociale

Il l'aura répété à plusieurs reprise pendant son séjour mahorais : Dominique Ledemé annonce la transposition du code du travail pour le 1er janvier 2018 au plus tard. En attendant, il appelle les partenaires sociaux à travailler sur les conventions collectives dans un dialogue apaisé avec l'Etat.

« Au plus tard le 1er janvier 2018 s'appliquera à Mayotte le code du travail de droit commun, dans toutes les entreprises et pour tous les salariés du secteur privé », c'est la bonne nouvelle que sont venus apporter Dominique Ledemé et Marie Agam-Ferrier lors de leur mission relative à l'évolution du droit du travail. Est-ce une bonne nouvelle pour tout le monde ? Le calendrier est-il issu d'un consensus avec l'Intersyndicale du

social qui était descendue dans la rue lors de la venue de la ministre Pau-Langevin ?

Lors de son exposé à la presse ce jeudi matin à la Case Rocher de ses multiples rencontres et réunions d'information, Dominique Ledemé a rappelé que s'il a avancé son calendrier de mission à Mayotte de début 2016 à décembre 2015, c'est précisément en résonance à l'inquiétude des partenaires sociaux : « Mon objectif était de les informer eux, et l'ensemble des acteurs, du chantier du code du travail et voir comment ils pouvaient s'impliquer. »

« Tout n'avait pas été fait en temps utile »

En ce qui concerne l'immédiateté de l'application du code du travail

demandé par l'Intersyndicale, il revient sur la date du 1er janvier 2018 : « c'est une date butoir, mais le gouvernement semble penser qu'il est difficile d'aller plus vite. » Il reconnaît que le chantier avait pris du retard, « le ministère a pris conscience que tout n'a pas été fait en temps utile, mais il y a une vraie volonté de ne pas répéter les erreurs du passé. »

Cette mission a aussi permis de préciser qu'en ce qui concerne l'application des conventions collectives, les principaux acteurs sont les partenaires sociaux tant au niveau local que national. « Si l'Etat peut les accompagner dans la négociation, s'il peut être facilitateur, il ne peut en aucun cas se substituer à eux et écrire à leur place les règles conventionnelles qu'ils souhaitent voir appliquer à un secteur d'activité ou à un territoire », explique Dominique Ledemé, qui cite en exemple la 5ème semaine de congés payés qui avait été décidée dans ce cadre.

Se former pour professionnaliser le discours

Pour cela, les partenaires sociaux doivent se mettre d'accord pour déterminer quels domaines doivent être traités en priorité : « certains pensent que ce sont les contrats de travail, pour d'autres c'est l'hygiène et la sécurité ou le mode de résolution des conflits collectifs »... Un dernier point qui mériterait de figurer en pole position !

C'est par la formation que se forgera un dialogue responsable, la complexité des déclinaisons des deux codes du travail, mahorais et de droit commun, l'impose. On ne sait pas encore qui va financer cette formation, compétence du

conseil départemental, mais des instances de gouvernance seront mises en place, « un CREFOP, Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles permettrait de rassembler les partenaires sociaux et patronaux, le conseil départemental et l'Etat »

Une maturation des discours pourrait en découler, et permettrait de répondre à la question centrale, rapportée par Dominique Ledemé : « Comment se donne-t-on le temps d'arriver à la transposition du code du travail ?, avec ses conditions d'application, de progressivité, etc. »

Enfin de nombreuses annonces ont été confirmées sur les textes dont la publication est attendue dans les mois à venir : un décret sur la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, financée par l'Etat, qui va augmenter de plus de 100% au 1er janvier 2016, déjà annoncé au début de l'année 2015 par l'AOFM, et une ordonnance sur la garantie des salaires en cas de redressement ou de liquidation judiciaire d'une entreprise.

Dominique Ledemé doit revenir à Mayotte dans le courant du 1er semestre 2016, et aura fait parvenir entretemps un rapport de mission aux partenaires sociaux et au préfet de Mayotte.

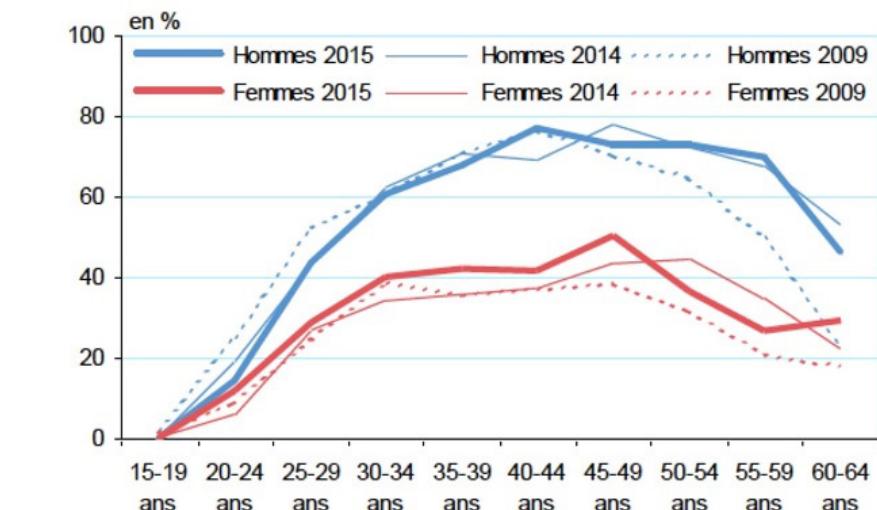
Anne Perzo-Lafond

LE JDM

Emploi

Le taux chômage augmente, mais l'emploi aussi...

Taux d'emploi par sexe et tranche d'âge à Mayotte



Source : Insee, enquêtes Emploi Mayotte, situation au 2^e trimestre.

Le taux d'emploi des femmes augmente fortement en 2015

La dernière note de l'INSEE fait apparaître un taux de chômage en forte hausse, qui serait lié à la diminution du halo de personnes non inscrites au chômage mais en âge d'exercer un emploi. A noter que 2.500 personnes ont décroché un emploi en 2015.

Tôle découpage Le taux de chômage officiel, au sens du Bureau International du Travail est de 23,6%, et officieux de 30,9% au 2^e trimestre. Un écart lié à la configuration du marché de l'emploi à Mayotte : de plus en plus de personnes qui ne travaillent pas, le fameux halo autour du chômage, s'inscrivent comme demandeurs d'emploi.

En atteignant 23,6 %, notre taux de chômage se rapproche du niveau des autres DOM, 24,1%.

Il augmente fortement par rapport à 2014 (+ 3,9 points). En additionnant chômage et halo autour du chômage, 39 300 Mahorais sans emploi souhaitent travailler, soit 30,9 % des personnes de 15 ans ou plus. C'est donc le chiffre officieux du chômage.

Les hommes plus touchés

Les hommes sont beaucoup plus touchés : à la fois par le chômage, +5,4%, contre 1,4% pour les femmes, mais aussi parce qu'ils ont moins décroché d'emploi, -0,6%, contre 2,8% pour les femmes, essentiellement entre 30 et 49 ans. Toutefois, le niveau d'emploi des Mahoraises reste très faible (28,0 % contre 46,5 % pour les hommes).

En un an, 2 500 personnes supplémentaires se déclarent en emploi, soit 44 800 Mahorais qui travaillent. En 2015, le taux d'emploi s'établit à 36,6 % pour les Mahorais âgés de 15 à 64 ans. L'INSEE n'a pas pu nous donner les caractéristiques des 2.500 nouveaux emplois créés, s'il s'agit de Contrats aidés ou pas. Nous ne pouvons donc rien en déduire sur l'évolution structurelle du marché de l'emploi à Mayotte.

Avec la réduction du nombre de personnes du halo et l'augmentation en parallèle du nombre de personnes au chômage, la part de Mahorais sans emploi souhaitant travailler reste stable entre 2014 et 2015.

Anne Perzo-Lafond

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
07.85.05.96.59.

Education

260 postes supplémentaires pour Mayotte, mais pas d'enseignant...



Accueil des nouveaux enseignants par le Vice-rectorat

La ministre de l'Education nationale a publié les affectations de postes supplémentaires sur l'ensemble des départements français : Mayotte est bien dotée, mais toujours touchée par les difficultés de recrutement.

La ministre Najat Vallaud-Belkacem tient le cap de sa promesse de 60.000 postes supplémentaires dans l'Education d'ici 2017. Ce sont 6 639 créations de postes d'enseignants pour la rentrée 2016 sur l'ensemble du pays. Répartis entre les académies en fonction de trois critères avancés par le MEN: le critère social (élèves les plus fragiles), le critère territorial (territoires ruraux) et la priorité au premier degré.

Ainsi pour Mayotte, 110 postes sont créés dans le premier degré et 150 dans le second degré, soit 260 supplémentaires à la prochaine rentrée 2016. « Les efforts pour Mayotte sont réels et importants. Personne ne peut dire le contraire », salue le syndicat SE-UNSA dans

un communiqué en réservant son avis définitif lors de l'examen dans les instances du Comité Technique paritaire du 21 janvier 2016.

Même si notre territoire avait été doté de 500 postes supplémentaires, cela n'aurait pas changé deux chiffres têtus : plus de 800 postes n'étaient pas pourvus lors de la rentrée 2015 dans le second degré et 400 dans le 1er degré. Le recours aux contractuels est massif en raison du manque d'attractivité de notre île. A la réputation d'insécurité et aux difficultés de soins, s'ajoutent pour UNSA les conséquences en interne des dysfonctionnement du ministère, revenant sur des mesures annoncées, avec un ressentiment final de « maltraitance », selon le terme employé par les enseignants.

Si l'annonce de la Ministre « confirme un réel engagement politique de l'Etat à Mayotte », selon SE-UNSA, aucune évolution réelle n'est donc à attendre pour l'instant.

A.P-L.